

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 janvier 2021

Les éleveurs de ruminants (bovins, ovins, caprins) présentent leurs positions communes pour la future Politique Agricole Commune.

Les éleveurs de bovins, ovins et caprins partagent des enjeux qui leur sont propres, liés, notamment, à la préservation de leur modèle de production spécifique : un modèle durable caractérisé par une forte valorisation de l’herbe et des fourrages produits sur nos fermes à destination pour tendre à l’autonomie alimentaire des troupeaux, à l’origine de nombreux services rendus aux territoires et à l’environnement.

Les éleveurs de ruminants ont décidé d’unir leurs voix pour porter des propositions collectives dans le cadre de la future Politique Agricole Commune. Sans même évoquer les difficultés économiques qui sont les leurs, ils contribuent pourtant largement au dynamisme économique et social dans tous les territoires et assument aussi l’entretien de 13 millions d’hectares de prairies. Ce service environnemental doit être rémunéré.

Ces propositions collectives, visant à préserver le modèle d’élevage de ruminants français et, ainsi, à répondre au double enjeu de durabilité et de souveraineté alimentaire affirmé à de multiples reprises par le Président de la République, sont les suivantes :

→ **Maintenir les aides couplées** à leur niveau actuel (13%+2%) : le maintien de ces aides, vitales pour nos exploitations, est le signal fort qu’attendent les éleveurs de la part des pouvoirs publics qui reconnaissent ainsi l’importance de l’élevage tant dans la gestion agroécologique des territoires que dans la souveraineté alimentaire de la France.

→ **Revaloriser l’ICHN et cibler cette aide sur les productions animales.** En effet, il s’agit là encore d’une spécificité de l’élevage de ruminants : cette activité économique est la seule à même de maintenir dynamisme et lien social sur des territoires subissant de forts handicaps naturels. Ce handicap « subi » par les élevages de ruminants lié à leur implantation sur ces territoires doit donc être compensé à sa juste valeur.

→ **Promouvoir un paiement redistributif fort**, pour valoriser la présence d’actifs sur les territoires.

→ Rémunérer, dans le schéma vert du premier pilier, les productions les plus durables en priorisant la valorisation **des services environnementaux « existants » rendus par l’élevage de ruminants**, tel que l’entretien des prairies (stockage de carbone, préservation de la biodiversité ...), et la production des fourrages destinée à nos troupeaux pour tendre à l’autonomie alimentaire, notamment protéique.

→ Permettre aux éleveurs de renforcer l’un des principaux atouts de leur modèle – l’autonomie fourragère de leur exploitation – dans le cadre de la **conditionnalité**.

→ Privilégier les outils de **gestion des risques** les plus efficaces et les moins en tant qu’un enjeu majeur pour les éleveurs de ruminants.

L’Alliance des éleveurs de ruminants réunit les associations spécialisées d’éleveurs de ruminants de la FNSEA (Fédération Nationale Bovine, Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres, Fédération Nationale des Producteurs Laitiers, Fédération Nationale Ovine).